



**MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Par arrêté n° 2018/001** du 13 février 2018, Monsieur le Maire de Flayosc a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2017.

**Par délibération n° D.2018-016**, le conseil municipal dans sa séance du 22 février 2018 a précisé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le dossier de modification simplifiée est mis à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, du **mercredi 7 mars 2018 au lundi 9 avril inclus**.

Durant cette période, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le Maire –Hôtel de Ville – 83 780 Flayosc.

A l'issu de ce mois, le conseil municipal établira le bilan de la mise à disposition du public et délibèrera sur l'approbation de la modification simplifiée du PLU.

  
**Le Maire**  
**Christian TAILLANDIER**  
